



demande de carte de sejour principale et subsidiaire

Par **pommil**, le **05/08/2025** à **01:46**

Bonjour,

Ma compagne est australienne. Elle est en France avec un visa VLS-TS visiteur et nous sommes pacsé.

Nous souhaitons obtenir une carte de sejour vie privée et familiale (vpf). Une avocate nous a conseillé de faire une demande à la préfecture avec en principale la carte de séjour vpf et comme demande subsidiaire un renouvellement du visa visiteur.

J'ai trouvé des informations contradictoires en ligne. Connaissez-vous cette procédure? Serait-il mieux de faire seulement la demande de carte de séjour vpf puis de demander un renouvellement du visa visiteur si le vpf est refusé? Dans ce cas, ma compagne devra-t-elle rentré en Australie pour faire la demande de renouvellement du visa visiteur?

D'avance merci pour tout partage.

Cordialement.

Par **AdminDelph**, le **05/08/2025** à **18:43**

Bonjour "pommil"

Si vous avez une avocate, suivez ses conseils, plus adaptées que les information délivrées sur un forum de bénévoles, car le cas que vous décrivez est un peu complexe.

Il est essentiel de suivre la bonne procédure et apporter les preuves que vous vivez ensemble de manière stable et continue, pour éviter tout problème avec l'administration française.